

**A l'attention des Pharmaciens
d'Officines et d'Etablissements
Hospitaliers**

Rungis, le 16 octobre 2025

Objet : Vitamine A Dulcis 25 000 U.I. pour 100 g, pommade ophtalmique

Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère,

Nous vous informons qu'une extension de péremption de 3 mois a été accordée par l'ANSM de manière exceptionnelle pour les derniers lots en cours de distribution de la spécialité VITAMINE A DULCIS 25 000 U.I. pour 100 g, pommade ophtalmique (CIP : 311 344-3).

Pour rappel, cette spécialité n'est plus commercialisée depuis le 30 juin 2025. Le stock restant fait l'objet d'un contingentement mis en place depuis le 1^{er} juillet 2025 (se référer à <https://ansm.sante.fr/actualites/arret-de-commercialisation-de-vitamine-a-dulcis-pommade-ophtalmique-recommandations-et-alternatives>) , afin de réserver la délivrance des dernières unités restantes aux patients présentant une indication prioritaire (se référer à l'information disponible sur le site de l'ansm : <https://ansm.sante.fr/disponibilites-des-produits-de-sante/medicaments/vitamine-a-dulcis-25-000-u-i-pour-100-g-pommade-ophtalmique-concentrat-de-vitamine-a-synthetique-forme-huileuse>).

Au vu de l'échéance proche de la date de péremption initiale (octobre 2025), une analyse des données de stabilité du médicament actuellement disponibles a été effectuée permettant de prolonger à titre exceptionnel la durée de conservation des dernières boîtes disponibles de 3 mois.

N° de Lot en cours de distribution (à date le 16 oct. 2025)	Date de péremption initiale	Date de péremption étendue
B0774 - B0775	Exp. 10/2025	Exp. 01/2026

Les unités concernées ne font pas l'objet d'un nouvel étiquetage. Chaque unité est livrée dans un sachet transparent scellé contenant également la présente lettre ainsi qu'un courrier destiné au patient pour les livraisons en pharmacie de ville. Nous vous remercions ainsi d'informer :

- les patients lors de la dispensation en officine de ville et de leur remettre le produit dans son sachet contenant le courrier d'information qui leur est destiné.
- les services concernés pour les dispensations à l'hôpital (et vous recommandons de joindre le présent courrier d'information aux Professionnels de Santé, aux médicaments dispensés dans les services).

Concernant les unités de produits déjà distribuées ou dispensées :

L'autorisation de l'ANSM concerne également les unités précédemment livrées ou dispensées et périmant initialement au 31 octobre 2025 sous réserve que les précautions particulières de conservation prévues par l'autorisation de mise sur le marché, à savoir « A conserver à une température ne dépassant pas 25°C », aient été respectées par l'ensemble des acteurs de la chaîne de distribution et par les patients concernés.

Les lots concernés sont cités ci-dessous (comportant tous une péremption initiale à 10/2025) :

N° de Lot en cours de distribution	Date de péremption initiale	Date de péremption étendue
B0700 – B0727 – B0728 - B0729 – B0730 – B0731 B0732 – B0733 – B0734 - B0735 – B0736 – B0769 B0770 – B0771 – B0772 - B0773 – B0776	Exp. 10/2025	Exp. 01/2026

Nous vous rappelons cependant qu'après ouverture, le tube doit être utilisé dans les 28 jours.

Information Médicale

Pour toute question ou demande d'information médicale complémentaire concernant le contenu de cette lettre ou concernant l'utilisation de **VITAMINE A DULCIS 25 000 U.I. POUR 100 g, pommade ophtalmique**, veuillez contacter notre Service d'Information Médicale.

- Par téléphone au : 0 800 00 12 89 du lundi au vendredi de 9H à 18H
- Par Email : france.infomed@abbvie.com

Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez www.ansm.sante.fr ou <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>.

Service Clients

Pour toute question d'ordre commercial ou logistique, vous pouvez adresser un mail à : clients@abbvie.com

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, cher Confrère, chère Consœur, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.



Signé électroniquement par :
Sophie Meltzheim
Motif : Bon pour accord
Date : 16/10/2025 16:35:18
GMT+2

16/10/2025

Sophie MELTZHEIM
Pharmacien Responsable AbbVie